

DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N°2022-09-03

TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Conseil Municipal du 27 septembre 2022

Date de convocation : 20 septembre 2022 Date d'affichage : 21 septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 13 – Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 27 du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de SAINT EXUPERY, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire

Etaient présents :

VERET Jean-Luc, MACHUREY Cécile, MARIE Jean-Claude, MARCIA Gérard, Houria BADEK, Pascale CLAUSER, MAULNY Ludovic, Catherine INNOCENT, POTIER Éric, ONILLON Philippe, DEHLINGER Marie-Christine, Jean CHANAL, COUTAND Françoise.

Pouvoirs :

MAILLARD Jean-Bernard donne pouvoir à MACHUREY Cécile
BERTEMONT Philippe donne pouvoir à MARIE Jean-Claude
HOFFNUNG Marie-Claude donne pouvoir à POTIER Éric
DESCHAMPS Daniel donne pouvoir à MARCIA Gérard
LEDUC DREAN Lysiane donne pouvoir à INNOCENT Catherine
PAIN Marie-Laure donne pouvoir à Philippe ONILLON

Secrétaire de séance : INNOCENT Catherine

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331 et suivants,

COMPTE-TENU de la délibération 2014.10.03 en date du 23 octobre 2014 instituant le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de reconduire ce taux de 5% et d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

ADOpte à l'unanimité.

*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 29 septembre 2022*

Le 1^{er} Maire-adjoint,
Pour le Maire et par délégation

